

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 13
Votants : 13

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 mai 2023 à 20 heures

Date de la convocation :
25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Jean-Claude FOUREZ - Cyndie JEAN - Joffrey DUBOST - Yann BAÏMA - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Gilles DUFOUR - Eric REISET - Julie DESCROIX.

Excusés : Marie-Odile PELISSIER – Bruno JAMBON.

Mme BEAUMONT Valérie est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Informations sur les décisions prises par délégation
- Décisions modificatives
- Vote des subventions
- Location du matériel aux associations des communes voisines
- Point sur les travaux des commissions communales
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose d'inscrire en supplément à l'ordre du jour les points suivants :

- Amendes de police
- Demandes de subventions au Département et à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée, à savoir :

- La décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section B n°1036 et B n°1038 situées « aux Saules » appartenant à Madame et Monsieur Jean-Claude Lacroix.
- La décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section B n°1069 située « au Bourg » appartenant à Monsieur Daniel Guillin.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé les virements de crédits suivants :

<i>Section F ou I Sens D ou R</i>	<i>compte</i>	<i>montants</i>
F/D	61551 Entretien matériel roulant	+ 1000 €
F/D	023 Virement à la section d'investissement	- 1000 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, moins une abstention au sujet des Sarmentelles de Beaujeu :

- **VOTE** les subventions suivantes :

Sou des écoles	3 300 €
Sarmentelles de Beaujeu	500 €
Centre Léon Bérard	300 €
A.D.M.R.	500 €
Amicale des Donneurs de sang	200 €
RASED de Beaujeu (psychologue scolaire)	80 €
JSP du Val d'Ardières	250 €
Association du Réveil de l'Hôpital de Beaujeu	200 €
Centre de loisirs de Beaujeu	3 € par jour par enfant
Centre de loisirs de Villié-Morgon	6 € par jour par enfant
Conscrits des classes en 1	500 €
conscrits des classes en 2	500 €
Conscrits des classes en 3	500 €

- **DIT** que pour les conscrits, le bilan d'organisation de la fête des conscrits devra être transmis.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2023.

LOCATION DU MATÉRIEL AUX ASSOCIATIONS DES COMMUNES VOISINES

Plusieurs fois dans l'année, du mobilier communal (tables, bancs, chaises, bar...) est prêté gratuitement aux associations des communes voisines. La question se pose sur la continuité de la gratuité de ce service. Il est proposé de modifier la délibération n°032/2018 du 16 juillet 2018 fixant les tarifs de location du matériel communal comme suit :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que le matériel de location est destiné uniquement aux habitants de Lantignié, aux associations communales ou communes limitrophes,
- **NE LOUE** pas pour les usages à titre commercial,
- **FIXE** les tarifs de location du matériel comme suit, pour les particuliers et les associations des communes voisines :
 - 1 € par table
 - 1 € par banc
 - 1 € pour 5 chaises
- **DIT** que le matériel est gratuit pour les associations de Lantignié.

AMENDES DE POLICE

Monsieur Augay expose au Conseil municipal que le Département du Rhône octroie, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, des subventions sur les travaux réalisés par les communes afin d'améliorer la sécurité et la signalisation routière.

Il convient de prévoir des améliorations sur la sécurité sur plusieurs points :

- Dans la partie agglomérée sur la Route Départementale 78, réfection des peintures du plateau surélevé, reprise des lignes continues et des passages piétons

- Amélioration du marquage de la zone 30 km/h dans le village
- Réfection du marquage de la rue des Ecoles et de la rue de l'Église.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de réaliser des travaux de signalisation routière de sécurité routière pour un montant de 2328,65 € TTC.
- **DEMANDE** au département du Rhône le bénéfice de la subvention accordée aux travaux relatifs à la circulation routière.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET A LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Demande de subvention au Département du Rhône – Partenariat territorial

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la toiture de la salle d'évolution de l'école. Ce projet consiste à la réfection de la couverture, du changement du vélux et des zingueries avec des matériaux performants afin de diminuer les déperditions thermiques.

S'agissant du bâtiment servant aux enfants de l'école (salle dédiée à la sieste des petits et l'apprentissage de leur évolution),

Soucieux de poursuivre sa démarche d'optimisation de la consommation énergétique globale, Étant donné que cette opération représente une somme importante pour le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle d'évolution de l'école pour un montant prévisionnel de l'opération de 23 128 € HT de travaux.
- **DIT** que cette opération est inscrite au compte 21312 – opération 198 Bâtiments communaux du Budget primitif 2023.
- **SOLLICITE** une subvention de 50% au Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial au titre des travaux de rénovation de son bâtiment école.
- **DIT** que l'opération sera financée par le Département, éventuellement par la Région (Bonus ruralité) par autofinancement avec recours à l'emprunt si nécessaire.

Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes – Bonus ruralité

Monsieur le Maire informe de la nécessité de la rénovation de la toiture de la salle d'évolution de l'école-. Ce projet consiste à la réfection de la couverture, du changement du vélux et des zingueries avec des matériaux performants afin de diminuer les déperditions thermiques.

S'agissant du bâtiment servant aux enfants de l'école (salle dédiée à la sieste des petits et l'apprentissage de leur évolution),

Soucieux de poursuivre sa démarche d'optimisation de la consommation énergétique globale, Étant donné que cette opération représente une dépense importante pour le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour les travaux de réfection de la toiture de la salle d'évolution de l'école pour un montant prévisionnel de l'opération de 23 128 € HT de travaux.
- **DIT** que cette opération est inscrite au compte 21312 – opération 198 Bâtiments communaux du Budget primitif 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention de 40 % sur le montant HT au titre du Bonus ruralité.
- **DIT** que l'opération sera financée par la Région AURA, éventuellement par le Département du Rhône au titre du partenariat territorial et par autofinancement avec recours à l'emprunt si nécessaire.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Personnel communal**

Madame Dumas informe que les agents ont suivi la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques). Madame Collonge propose d'organiser cette formation pour les habitants de Lantignié (session de 10 personnes maxi).

o **Bâtiments**

Le remplacement de certaines ardoises de l'église est à prévoir. Comme une nacelle est nécessaire, les chenaux seront nettoyés et un système sera installé contre les pigeons. Dans l'attente de chiffrage.

o **Urbanisme**

Monsieur le Maire explique que le permis délivré en janvier 2019 à Monsieur Gilbert Jambon pour la construction d'un bâtiment agricole est caduc, les travaux n'ayant pas commencés. Un courrier lui a été adressé. De plus, des déchets inertes ont été déposés sur sa parcelle, rendant le site inesthétique. Une lettre de Monsieur Jambon est lue dans laquelle il explique ses difficultés pendant la crise sanitaire pour entreprendre les travaux en auto construction, pour avoir les réponses aux demandes de financement, et ses engagements. Il demande une prorogation de son permis ce qui est impossible sur un permis caduc. Un rendez-vous en mairie avec le responsable du service de la voirie nord du Département, Monsieur Jambon et la commission urbanisme est envisagé.

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Monsieur Christophe Dussauge pour expliquer son projet d'organisation d'un festival (théâtre, clown, one-man show, etc ...) sur la commune si possible en mai 2024.
- Madame Dumas informe que la signalétique des sentiers pédestres est à suivre. Le matériel a été reçu.
- Le jeu extérieur pour les enfants est en cours de pose. Une réflexion est en cours pour le revêtement correspondant aux normes sécuritaires.

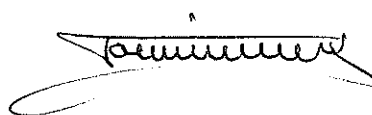
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

N° de délibération	Objet
DCM/2023/05/02//01	Décisions modificatives
DCM/2023/05/02//02	Vote des subventions
DCM/2023/05/02//03	Location du matériel
DCM/2023/05/02//04	Amendes de police
DCM/2023/05/02//05	Demande de subvention au Département Partenariat territorial
DCM/2023/05/02//06	Demande subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes – Bonus ruralité

La secrétaire de séance, Valérie BEAUMONT



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : **09 JUIN 2023**